



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»*

RAPPORT DE MARS 2021

SIGLES ET ABREVIATIONS

B	: Blessé
CDS	: Centre de Santé
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la
FDD	Défense de la Démocratie
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
F	: Femme
FBU	: Franc Burundais
GB	: Gouvernement du Burundi
H	: Homme
HCR	: Haut Commissariat pour les Réfugiés
NU	: Nations Unies
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance

I. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de mars 2021. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

Ce rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

- ✚ Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été essentiellement liés aux attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés, aux attentats à la grenade, aux actes posés par les Imbonerakure qui sont des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.
- ✚ Au plan politique, nous avons noté la reprise des contributions imposées à la population pour la construction des différents bâtiments du parti au pouvoir, le CNDD-FDD et l'intolérance politique caractérisée par des attaques des Imbonerakure à l'endroit des membres du parti CNL.
- ✚ Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ciblant surtout des membres du parti CNL et des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.
- ✚ Au point de vue social, notre rapport va se focaliser sur la réponse à la pandémie due au Covid-19 dans notre pays.

Dans les sections suivantes, notre rapport réservera une attention particulière

- aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.
- aux cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes, les auteurs visés par la population étant, la plupart de fois, des Imbonerakure et des agents du SNR.
- aux cas de violences sexuelles et basées sur le genre en général et les cas de viol en particulier.
- à la situation des réfugiés burundais vivant dans le camp au Kenya.
- à la situation carcérale à la fin du mois de mars 2021.

En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

Au cours du mois de mars 2021, la sécurité a été menacée, du jour au lendemain, par des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés, des attentats à la grenade et par des exactions des Imbonerakure surtout à l'endroit des membres du parti CNL. La population s'indigne également de la chasse des présumés pratiquants de la sorcellerie qui sont lynchés sans preuves de culpabilité.

II.1.1. Des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés

1- En date du 5 mars 2021, vers 21 heures, à moins de 200 mètres du pont de la rivière Fute, sur la colline Rutegama, de la zone Gishiha, commune Vugizo, province Makamba, des personnes non identifiées armées de fusils ont tendu une embuscade à un véhicule de l'administrateur de ladite commune, Gérard HAZIMANA. Selon des sources sur place, ce dernier a été blessé au niveau de la joue tandis que Pierre HARUSHIMANA, chef de zone Gishiha et André NKURUNZIZA, inspecteur cantonal de Vugizo qui étaient avec lui, ont été également blessés au niveau du visage. Ils ont été évacués au CDS Gishiha pour bénéficier des soins de santé. Le véhicule a été endommagé au niveau de la pare-brise, des vitres et du radiateur.

2- En date du 11 mars 2021, vers une heure du matin, sur la sous-colline Gihitasi, colline Burambana, commune et province Muramvya, Francine NZEYIMANA âgée de 27 ans, enseignante et Raissa DUSABE, élève au lycée communal de Muramvya, ont été attaquées et blessées à leur domicile par des hommes armés de couteaux. Selon des sources sur place, les victimes ont été conduites à l'hôpital de Muramvya pour les soins de santé. Leurs téléphones mobiles ont été volés par ces malfaiteurs.

II.1.2. De l'attentat à la grenade

En date du 18 mars 2021, vers 20 heures, au quartier Vyondo, au chef-lieu de la commune Gihanga, province Bubanza, Viola NDIKUMANA, âgée de 25 ans, vendeuse des unités de recharge, a été blessée par une grenade lancée par des personnes non identifiées au moment où elle rentrait à la maison. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Gihanga pour des soins médicaux. Les mêmes sources ont indiqué que Viola NDIKUMANA était en conflit avec Jean NTAWUKENASHAKA, militaire du 212^{ème} bataillon, auquel elle avait refusé le mariage. Willy NAHISHAKIYE et ce militaire ont été appréhendés pour des raisons d'enquête.

II.1.3. Des exactions des Imbonerakure

Dans la nuit du 23 mars 2021 vers 21 h 30, le surnommé Mbuye, chef de colline Nyabisindu en commune et province Cankuzo en collaboration avec 4 Imbonerakure ont failli tuer Venant MANYOBEZA, lui aussi Imbonerakure.

Selon nos sources, ils lui ont tendu une embuscade au moment où il rentrait chez lui. Il a été secouru par des policiers qui faisaient leur patrouille nocturne. Ces Imbonerakure ont directement pris fuite. Le chef de colline Nyabisindu, quant à lui, n'a pas été inquiété.

II.2. Du contexte politique

II.2.1. Des contributions forcées

Sur le plan politique, les fonctionnaires de la région sud parlent d'un mécontentement lié à la campagne de collecte de fonds. En effet, selon des sources locales, certains fonctionnaires sont obligés de signer des ordres de virement d'une partie de leur salaire. Cette mesure du parti au pouvoir n'est pas consensuelle, puisque même les autorités administratives font savoir qu'il s'agit d'une politique des contributions forcées.

II.2.2. De l'intolérance politique

En date du 14 mars 2021 vers 15 h, Claude IRAKOZE et son compagnon, tous membres du parti CNL, ont été battus par un groupe d'Imbonerakure dirigé par Focas SINDARUHUKA, chef de zone Buhiga, commune Buhiga et province Karusi. Selon des sources sur place, ces 2 membres du parti CNL revenaient des cérémonies de commémoration du 2^{ème} anniversaire de l'existence de ce parti. Les deux membres du CNL prenaient un verre dans un bistrot situé au chef-lieu de la commune de Buhiga, lorsque ces Imbonerakure les ont roué de coups pour la seule faute de porter des uniformes du parti CNL. De même, le même jour, sur la colline de Kinyota de la commune Gitaramuka de la même province, Alfred NKURUNZIZA et Salvator NIHEME, deux autres membres du parti CNL sont tombés dans une embuscade leur tendue par un groupe d'Imbonerakure. Ils ont également été violemment battus. La population déplore cette recrudescence de l'intolérance politique qui est alimentée par l'impunité dont jouissent notamment les Imbonerakure depuis l'avènement du pouvoir du CNDD-FDD.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours mois de mars 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement n'a cessé d'augmenter du jour comme de nuit. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de mars 2021.

Quelques cas illustratifs :

1- En date du 2 mars 2021, au quartier Kajaga, commune Mutimbuzi, province Bujumbura, des policiers accompagnés des Imbonerakure ont arrêté Jean BAVUMA et un autre concitoyen non identifié, tous récemment rapatriés successivement de l'Afrique du sud et du Kenya. Ils ont

directement été conduits et placés en garde à vue au poste de la police de Gatumba dans cette même commune.

2- Selon nos sources, depuis le 4 mars 2021, Emmanuel NTAKIYIRUTA, âgé de 58 ans, malade mental, ingénieur et cadre du département de la protection des végétaux au ministère en charge de l'environnement a été arrêté et détenu à la prison centrale de Gitega. Selon des sources sur place, il a été reproché d'avoir demandé la libération des putschistes du coup d'État manqué du 13 mai 2015. Selon les mêmes sources, NTAKIYIRUTA s'est rendu devant la prison de Gitega dans la matinée du 4 mars 2021, et a dit, à haute voix : « *Ils sont braves et ont agi pour l'intérêt supérieur de la nation. Ils voulaient libérer une population misérable prise en otage par un pouvoir sanguinaire. Ce sont plutôt les dirigeants issus du CNDD-FDD qui devraient être emprisonnés* ». La police a refusé sa libération malgré la présentation des documents médicaux par les membres de sa famille qui prouvent son traitement d'une injection mensuelle d'Haldol au centre des soins mentaux de Gitega.

En date du 11 mars 2021, devant l'OPJ, Emmanuel NTAKIYIRUTA a refusé de s'exprimer arguant que jusqu'à présent il n'existe pas de police professionnelle au Burundi. Le gouverneur de la province Gitega, Venant MANIRAMBONA indique qu'il est au courant de ce cas et que cette personne doit être poursuivi car les faits lui reprochés sont graves car il s'agit d'atteinte à la sécurité nationale.

3- En date du 6 mars 2021, vers 13 heures, au quartier Gasanda, au chef-lieu de la commune et province Ruyigi, 6 adeptes de l'Eglise adventiste du 7^{ème} jour dont Yvan, son épouse et l'épouse de Ruben, grand commerçant de Ruyigi, ont été arrêtés à l'église par des policiers. Parmi les victimes, il y a 4 femmes et 2 hommes. Selon des sources sur place, des policiers ont fait irruption devant les portes de l'église et ont arrêté ces personnes et les ont directement conduites manu militari au commissariat de police de la province Ruyigi. Les victimes ont été accusées d'avoir défoncé les portes de cette église qui était fermée par les autorités administratives. Ceux qui n'ont pas été emprisonnés ont fait un sit-in devant le parquet de Ruyigi pour réclamer la libération de ces victimes. Les mêmes sources ajoutent qu'en date du 11 mars 2021, le tribunal de Grande Instance de Ruyigi a siégé pour l'affaire de ces adeptes. Le même jour, le tribunal les a accusés d'insurrection et leur a infligé une peine de servitude pénale de 3 ans et une amende de 50 000 FBU par personne.

4- En date du 8 mars 2021, sur les collines Jongwe et Gahandu, commune Vugizo, province Makamba, 15 personnes dont Josaphat, chef de colline Jongwe et Elvis, chef de colline Gahandu, tous membres du parti CNDD-FDD, ont été arrêtés par des policiers de la commune Vugizo. D'après des sources sur place, ces victimes ont été détenues au cachot de police du commissariat communal de Vugizo avant d'être transférées au cachot du parquet de Makamba, en date du 9 mars 2021. Selon les mêmes sources, ces arrestations ont eu lieu après une embuscade contre un véhicule de Gérard HAZIMANA, administrateur de la commune Vugizo, en date du 8 mars 2021, au pont de la rivière Fute faisant 3 personnes blessées dont l'administrateur.

5- En date du 9 mars 2021, sur la colline Kinga, commune et province Kayanza, le nommé HAKIZIMANA, élève en 3^{ème} année de la section pédagogique au lycée Kayanza, originaire de la colline Murago, commune Gatara de la même province a été arrêté et placé en garde à vue au commissariat provincial de police à Kayanza. Selon la direction du lycée Kayanza, il est accusé d'être parmi les élèves qui ont volé les cahiers suiveurs des élèves au bureau du directeur d'internat de cette école pendant la nuit du 8 mars 2021. Selon des sources sur place, cet élève avait été renvoyé de l'internat pour cause de mauvaise conduite, mais cela ne l'a pas empêché d'entrer dans les enceintes du Lycée et cela, pendant la nuit.

6- En date du 16 mars 2021, vers 4 heures du matin, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, des militaires et des policiers ont encerclé le quartier VI à la recherche des armes, des rebelles et des non-inscrits dans des cahiers de ménage. Selon des sources sur place, vers 5 heures, des policiers ont commencé à entrer dans des ménages pour mener une fouille perquisition. Selon les mêmes sources, environ 40 personnes dont certaines non inscrites dans les cahiers de ménage ou n'ayant pas des CNI ont été embarquées vers la zone Ngagara où elles ont été libérées après avoir payé des sommes d'argent non révélées.

7- En date du 18 mars 2021, deux hommes ont été arrêtés en commune Mabayi, province Cibitoke par les services de renseignements militaires. Il s'agit de Denis UWIMANA, petit frère du commissaire de police principal Godefroid BIZIMANA, chargé des missions à la présidence du Burundi et d'un certain Clément. Selon nos sources, les deux hommes sont soupçonnés de collaborer et de ravitailler en vivres des hommes armés parlant le Kinyarwanda installés dans la réserve naturelle de la Kibira, côté Mabayi. Ils ont été ligotés et embarqués dans un véhicule qui s'est dirigé vers Bujumbura sans même informer les autorités de la commune de Mabayi.

8- En date du 28 mars 2021 vers la fin de l'après-midi, Antoine NDAYIRAGIJE, administrateur de la commune Kayogoro en province Makamba, a arrêté Nestor NTAHONDEREYE alias Wayinze, originaire de la colline Kabizi et Augustin NDUWAYO surnommé Maneno, originaire de la colline Rusovu de la même commune et tous militants du parti CNL et cela, en pleines cérémonies de commémoration du 2^{ème} anniversaire de l'agrément de ce parti. Selon des témoins sur place, l'administrateur communal de Kayogoro, accompagné de ses gardes du corps et du chef de zone de Bigana, a appréhendé les victimes en prétextant qu'ils étaient en train de perturber l'ordre public mais sans expliquer la manière dont ils l'auraient perturbé, alors que cette activité politique avait été préalablement autorisée par le gouverneur de la province de Makamba. Les mêmes sources indiquent que les victimes ont été immédiatement embarquées, à bord du véhicule de l'administrateur communal, vers le cachot du commissariat communal de police où elles ont été placées en garde à vue.

II.3.2. D'un cas de détention prolongée d'un mineur

Akbar AHISHAKIYE âgé de 16 ans, fils de HABONIMANA Dieudonné et de NDAYISHIMIYE MIMI a été arrêté le 17 décembre 2020 au quartier Vyondo de la commune Gihanga en province Bubanza. Depuis ce jour, il a été transféré au cachot du commissariat provincial de la police où il était jusqu'au 25 mars 2021.

Il a été accusé d'avoir volé un téléphone Android. Selon des sources du Parquet de la République à Bubanza, la victime a comparu au Parquet pendant l'instruction étant au cachot, de même qu'en chambre de conseil. Il a comparu en audience publique à huit clos des mineurs ce 26 mars 2021. Son dossier porte le numéro RMP22832/NJ.MV RP10685.

Bref, au moins 70 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et au moins 3 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues au cours du mois de mars 2021.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- Depuis quelques jours, NDIKUMANA surnommé chauffeur, originaire de la colline Gitebe en commune Mugina de la province Cibitoke est porté disparu. Il aurait été arrêté par des Imbonerakure pour être conduit dans une destination inconnue. Selon nos sources, il a été embarqué dans une voiture à vitres teintées et le lendemain, on a amené les chaussures de son mari à sa femme. Depuis lors, sa famille n'a aucune nouvelle.

2- En date du 26 mars 2021, vers 11 h 30 min, Jean Claude NTIGIRINZIGO alias Badel, étudiant en Département de Génie statistique (Option Science des données, Bac III) au Campus Nyamugerera en commune Mabayi, province Cibitoke a été enlevé. Selon des sources sur place, il a été embarqué par le colonel Pierre Claver NZISABIRA alias Mandevu, Secrétaire permanent au Conseil national de sécurité qui l'a conduit vers une destination inconnue. Selon des témoins sur place, le colonel Pierre Claver NZISABIRA s'est introduit dans les enceintes du Campus en compagnie de plusieurs militaires et policiers, a trouvé la victime en classe en train de préparer son examen et l'a embarqué manu militari, à la stupéfaction des étudiants et enseignants. Signalons que l'étudiant a été libéré quelques jours plus tard.

3- En date du 31 mars 2021, Claude MPABONYABAGENZI originaire de la commune Giteranyi en province Muyinga a été enlevé par des Imbonerakure sur la colline Burengo, commune et province Ngozi. Selon des sources, Claude venait de se rapatrier en provenance du Rwanda il y avait à peine 2 semaines. Il vivait sur la colline Muremera au chef-lieu de la province Ngozi, près de la maison d'habitation des joueurs de l'équipe de football appelée « le messenger ». Le jour de son enlèvement, il est allé rendre visite à son ami de la colline Burengo. Son ami lui a offert un verre de bière dans un bistrot appelé « Ku muguzi ». Vers 18h15, ils ont vu une voiture de marque Toyota, type TI aux vitres teintées. Ce véhicule a été garé près d'eux et 3 jeunes gens en tenues civiles en sont sorties. Ils ont pris Claude de force, l'ont jetté dans cette voiture qui a démarré à toutes vitesses. Depuis lors, ses proches ont cherché dans tous les cachots de Ngozi sans succès. Selon les mêmes sources, parmi les ravisseurs se trouvait Musafiri NIYONKURU, étudiant de l'Université privée de Ngozi qui résiderait au quartier Kinyami de la ville de Ngozi.

... / ...

II.4. Du contexte social.

II.4.1. De l'évolution de la pandémie due au Covid-21 au Burundi

Le rapport de situation sur la réponse à la pandémie due au coronavirus 2019 (covid-19) rédigé et publié le 30 mars 2021 montre que, du 2 au 29 mars 2021, au total 570 cas positifs ont été notifiés sur 29794 tests réalisés, soit une positivité de 1,91%. Parmi eux, 510 cas sont de transmission locale (89,47%) et 60 cas sont importés (10,53%). Aucun nouveau décès lié au Covid-19 n'a été notifié ce jour. Au total 6 décès sont officiellement rapportés depuis le début de l'épidémie au Burundi, soit un taux de létalité de 0,21% (6/2810 cas). Cela a poussé certaines autorités à agir sur les contrevenants aux mesures déjà prises.

II.4.2. De l'arrestation des contrevenants aux consignes de lutte contre le Covid-19

Dans différentes provinces du pays, les cas des malades du COVID-19 ne cessent d'être dépistés ; ce qui crée la panique de la population.

Dans la nuit du 6 mars 2021, vers 23 heures, dans la ville de Gitega, une patrouille de vérification a été effectuée par la police en collaboration avec le SNR. Selon des sources sur place, des propriétaires des bars comme le nommé NGENDAKUMANA du cercle de l'alliance, Félix MBONIMPA d'American corner et des propriétaires des boîtes de nuit, Mozambique NIKWITEGETSE de Mystic ainsi que Fatu NCUTI et Juma NZEYIMANA de G-clubs ont été arrêtés pour avoir violé les consignes édictées par l'Etat relatives à la lutte contre la pandémie due au Covid-19 en ouvrant la musique et le dancing. Selon les mêmes sources, Prosper NDAYISHIMIYE, disc Joker au cercle de l'alliance de Gitega et Evode CONGERA, gérant du bar American corner ont été aussi appréhendés et retenus au cachot du commissariat provincial de Gitega accusés de rébellion contre les mesures de sécurité sanitaires prises par l'Etat.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale.

Dans cette section, nous analyserons les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de mars 2021, des crimes n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, chaque jour, des vies humaines disparaissent mais des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs en vue de les sanctionner conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains dans l'impunité totale. De plus, la chasse aux présumés sorciers a repris après une certaine période d'accalmie faisant de personnes tuées par ces personnes accusées, sans preuves, de pratiquer la sorcellerie.

Voici quelques cas que nous avons pu identifier :

1- En date du 1^{er} mars 2021, vers minuit, sur la colline Iteka, commune Gisuru, province Ruyigi, Justine HORIMBERE, a été tuée par Donatien KABURA, son concubin. Selon des sources sur place, le criminel, après l'avoir tuée, lui a coupée la langue puis il est allé la jeter dans un cours d'eau où elle a été retrouvée, en date du 2 mars 2021. Selon les mêmes sources, Justine était enceinte et avait refusé d'avorter sur proposition de Donatien. Ce dernier a été arrêté et conduit au cachot de la police de Gisuru.

2- En date du 2 février 2021, sur la colline Mugaruro, commune Mpanda, province Bubanza, Elie IRANKUNDA, âgé de 17 ans, a été tué à coups des gourdins par Thomas NDEREYIMANA, responsable des Imbonerakure en commune Mpanda. Selon des sources sur place, Jacques NKUNDWANABAKE et Elisabeth NDIKUMANA, parents de la victime ainsi qu'Emelyne NDAYISHIMIYE, sœur de la victime, ont demandé à cet Imbonerakure de punir Elie. Selon les mêmes sources, la victime était accusée de faire des relations sexuelles avec sa nièce, fille d'Emelyne NDAYISHIMIYE. Le criminel a directement pris le large après le forfait. Les mêmes sources ont indiqué qu'en date du 9 février 2021, Jacques NKUNDWANABAKE, Elisabeth NDIKUMANA et Emelyne NDAYISHIMIYE ont été arrêtés par des policiers et conduits à la PJ du commissariat provincial de Bubanza. En date du 16 février 2021, ils ont été transférés à la prison de Bubanza.

3- En date du 2 mars 2021, vers 15 heures, sur la colline Tangara, commune Butihinda, province Muyinga, Angeline BANTIZE, âgée de 70 ans, originaire de la colline Kavumu de la même commune, a été tuée à coups de houe par Juliette BWATI, âgée de 60 ans, habitant la colline Tangara. Selon des sources sur place, BANTIZE a surpris Juliette en train de lui voler des avocats. Entre temps, les deux femmes se sont disputées et la voleuse lui a assénée des coups de houe. Le criminel a été arrêté par la police et conduit au cachot de la PJ de Muyinga.

4- Dans la matinée du 2 mars 2021, sur la colline Gashiru, commune Kabarore, province Kayanza, Gaspard MUGISHA, âgé de 15 ans, a été tué dans une explosion d'une grenade qu'il était en train de manipuler. Selon des sources sur place, en date du 1^{er} mars 2021, Gaspard MUGISHA a trouvé cette grenade sur une position militaire qui se trouvait sur cette même colline et l'a cachée lorsque ces militaires étaient en train de déménager. Le lendemain, cette grenade a explosé et l'a tué quand il cherchait à la cacher dans ses habits de peur d'être vu. Selon les mêmes sources, MUGISHA exerçait des travaux ménagers sur cette position militaire.

5- En date du 3 mars 2021, vers 8 heures, sur la colline Mukoni, zone Mugano, commune Giteranyi, province Muyinga, le corps sans vie de Samson NIVYABANDI, âgé de 46 ans, a été découvert sur cette même colline où il habitait avant son départ vers la Tanzanie. Selon des sources sur place, le corps gisait sous un arbre et le visage était écorché. Selon les mêmes sources, NIVYABANDI rentrait de la Tanzanie et avait à côté de lui ses bagages.

6- En date du 5 mars 2021, vers 15 heures, sur la colline Rusiga, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié et en état de décomposition a été découvert par des cultivateurs. Selon des sources sur place, ils ont vite alerté les élus locaux proches de cet endroit notamment Emmanuel NTACOBIMPA, chef de zone Cibitoke et le cadavre a été enterré par la population sur l'ordre de cette autorité zonale. Selon des sources sur place, un véhicule du responsable du SNR à Cibitoke, Venant MIBURO, avait été vu par des habitants de la localité circulant à cet endroit dans la nuit du 1^{er} au 2 mars 2021.

7- Dans la nuit du 7 mars 2021, Suavis NDUWIMANA, originaire de la colline Ruhanza, zone et commune Giheta de la province Gitega est morte à la suite des coups et blessures. Selon des sources sur place, Suavis a été grièvement rouée de coups par un groupe de trois hommes dont un policier du nom de Joseph KABANDA qui voulait la punir du fait qu'elle venait de pisser tout près de la cuisine du cabaret dans lequel elle étanchait sa soif. Les mêmes sources révèlent que la femme, agonisante, au lieu d'être conduite vers une structure de soins de santé, a été arrêtée par la police et détenue au cachot de la commune de Giheta où elle a rendu son âme 2 heures plus tard. Les mêmes sources ont indiqué que deux des auteurs présumés, à l'exception de ce policier, avaient été arrêtés le lendemain et conduits au cachot de la police à Giheta, mais ont été relâchés le 9 mars 2021 sous le prétexte que cette femme s'est suicidée dans le cachot.

8- Dans la matinée du 8 mars 2021, le corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé dans la localité de Rukuba en zone Kiyenzi de la commune Kanyosha en province de Bujumbura rural. Il a été découvert en état de décomposition emballé dans un sac. Selon une source, la victime a été directement enterrée dans le même endroit sur l'ordre de l'administration locale.

9- En date du 8 mars 2021, sur la colline Mbuza de la zone et commune Musongati, province Rutana, le nommé KABONEYE a assassiné, son petit frère NYANDWI qu'il accusait d'être la source de la mort de son fils et sa femme par ensorcellement. Selon des sources sur place, NYANDWI a poignardé son petit frère au niveau de la poitrine et il a été dépêché à l'hôpital de Musongati où il a rendu son âme en date du 10 mars 2021.

Les mêmes sources ont indiqué que NYANDWI se serait moqué de la disparition du fils et de la femme de son grand frère ; ce qui aurait motivé le meurtrier à commettre le crime. L'auteur du crime a été arrêté et mis à la disposition du parquet de Rutana pour une procédure judiciaire.

10- En date du 9 mars 2021, le matin, au quartier Muremera, dans la localité communément appelée Mufigi, commune et province Ngozi, le corps sans vie du prénommé Jean Marie alias Mwarabu, agent de sécurité et retraité ex-FAB, originaire de la colline Cigumije, zone Mivo de la même commune, a été retrouvé près de son domicile. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures de coups de machettes au niveau de la tête. Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de Ngozi. La police a annoncé avoir entamé les enquêtes pour identifier le mobile et les auteurs de ce meurtre.

11- En date du 9 mars 2021, vers 5 heures, sur la sous colline Gisagara, colline Kibazi, commune Bwambarangwe, province Kirundo, le corps sans vie de Joseph KAZOBAGERAYO a été retrouvé décapité près de son domicile. Selon des sources sur place, la victime avait passé la journée du 8 mars dans ses champs accompagné par un de ses fils prénommé Siméon et vers 19 heures, Joseph KAZOBAGERAYO étanchait la soif dans un bar appartenant à Népomuscène NDARUSHENGERA. Selon les mêmes sources, il avait quitté ce bistrot, vers 23 heures, pour se rendre à la maison.

12- En date du 11 mars 2021, au quartier Kamesa, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura mairie, le corps sans vie de Béatrice BERAHINO, âgée de 50 ans, enseignante à l'école primaire de Buruhukiro, province Muramvya, a été retrouvé dans la maison de son mari. Selon des sources sur place, les signes montraient qu'elle avait été égorgée. Selon les mêmes sources, la victime s'était rendue à Bujumbura depuis quelques jours pour subir une opération chirurgicale du goître et logeait dans une maison de son mari, Cyrille MANIRAKIZA, retraité ex-FAB située au quartier Kamesa en zone Musaga. Selon les mêmes sources, Thierry BIZINDAVYI, officier de police, petit frère de Cyrille MANIRAKIZA, a été le premier à y arriver pour faire le constat en compagnie des agents de la sécurité.

13- En date du 11 mars 2021, sur la colline Ruhehe, commune de Bugabira, province Kirundo, 6 corps sans vie de personnes non identifiées dont celui d'un enfant ont été découverts dans une fosse commune, chez Joseph MITIMIGAMBA qui serait à la fois faussaire et sorcier. Selon des sources sur place, Josephat MUKAGAKWARE, une femme qui avait disparu a été reconnue parmi les restes humains retrouvés, comme le confirment les membres de sa famille. Ils ont été découverts en état de décomposition. Les mêmes sources révèlent que les victimes se retrouvent parmi les personnes qui allaient se faire soigner chez ce présumé sorcier et bourreau qui en profitait également pour leur voler des biens apportés comme des motos ou des vélos. D'après les mêmes sources, l'administration de Bugabira, la police et les comités mixtes de sécurité ont mené une fouille au domicile Joseph MITIMIGAMBA où 6 corps ont été déterrés. D'autres objets ont été découverts sur le lieu notamment des cartes d'identité, des plaques d'immatriculation des véhicules et motos.

L'auteur a été arrêté par la police et, en date du 17 mars 2021, le Tribunal de Grande Instance de Kirundo a condamné Joseph à la prison à perpétuité et payer un dédommagement collégial de 55 000 000 FBU aux familles des victimes.

14- En date du 13 mars 2021, vers 14 heures, entre la 7^{ème} et 8^{ème} transversale, sur la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié et en état de décomposition, a été retrouvé par les pêcheurs dans la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ces pêcheurs ont alerté les militaires de la position de Karurama et l'administration à la base. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été enterré par des agents de la protection civile et ceux de la croix rouge sans faire aucune enquête. L'ordre de cet enterrement a été donné par Gilbert MANIRAKIZA, administrateur communal de Rugombo. Cette autorité a affirmé qu'elle a pris cette décision dans le but de protéger les habitants proches de cet endroit pour prévenir de probables maladies.

15- En date du 13 mars 2021, sur la colline Taba, commune Rutegama, province Muramvya, le corps sans vie d'un berger a été retrouvé dans la rivière Kaniga. Selon des sources sur place, le berger s'était noyé dans cette rivière. Le cadavre a été repêché, après trois jours de disparition, par des gens de la localité et des agents de la Croix Rouge.

16- En date du 14 mars 2021, vers 21 heures, sur la colline et commune Murwi, province Cibitoke, Miel NIZIGIYIMANA, âgé de 59 ans, a été tué à coups de machettes par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime était avec sa famille et à ce moment, un groupe d'hommes armés a fait irruption dans sa maison. La victime a reçu des coups au niveau de la tête et elle est morte sur le champ. Les mêmes sources ont indiqué que Miel était accusé de sorcellerie par les habitants de la localité. La famille de la victime a alerté des policiers d'une position se trouvant à moins d'une vingtaine de mètres sans bénéficier d'une quelconque intervention.

17- Le matin du 15 mars 2021, sur le pont séparant les quartiers Buhinyuza et Carama, route Bujumbura-Bubanza, zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura mairie, un corps sans vie de sexe masculin non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, la police de la protection civile l'a récupéré sans que personne ne l'ait identifié. Les auteurs et le mobile du crime n'ont pas été connus mais la population de l'entourage a indiqué que ce corps a été emmené par des gens à bord d'un véhicule vers 4 heures du matin.

18- En date du 17 mars 2021, sur la colline Shumba, commune Bukeye, province Muramvya, 2 corps sans vie d'Antoine NGIRABATWARE, âgé de 39 ans et de Joselyne NDAYIKENGURUKIYE, son épouse, âgée de 35 ans, parents de 3 enfants, ont été retrouvés allongés sur le lit conjugal dans la chambre à coucher. Selon des sources sur place, les malfaiteurs auraient pénétré dans la maison après avoir défoncé la porte. Selon les mêmes sources, Diomède NZAMBIMANA, Gouverneur de la province Muramvya a indiqué que des enquêtes ont déjà commencé pour connaître les auteurs et le mobile de ce double crime.

19- En date du 20 mars 2021, vers 16 heures, sur la 6^{ème} transversale, sur la sous colline Ruhembe, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des cultivateurs dans un champ de manioc tout près de la rivière Kaburantwa. Selon des sources sur place, ce cadavre gisait dans une mare de sang et la police de la brigade Buganda a été alertée. Selon les mêmes sources, l'administration à la base accompagnée par la police a ordonné l'inhumation directe de ce cadavre sans mener des enquêtes.

20- Dans la nuit du 20 mars 2021, sur la sous-colline Mukoro, colline Musave, commune et province Kayanza, le nommé MINANI, âgé de 49 ans, sentinelle, originaire de la colline Remera, commune Muruta, province Kayanza, a été tué poignardé au niveau de la tête par un groupe des malfaiteurs non identifiés, sur son lieu de travail au bureau de l'organisation AVSI. Selon des sources sur place, après ce crime, 3 ordinateurs ont été volés. Ces malfaiteurs ont abîmé une moto qui se trouvait dans l'un des bureaux de l'AVSI à Kayanza avant de prendre le large. Prosper NDAYISHIMIYE, sentinelle qui travaillait avec la victime, a été arrêté par des policiers de la PJ de la province Kayanza dans la matinée du 21 mars 2021 pour des raisons d'enquêtes. Selon des sources policières, des traces de sang étaient sur des habits du présumé auteur et ses bras avait des blessures.

21- En date du 21 mars 2021, vers 6 heures du matin, sur la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba, le corps sans vie d'Olive NDAYIZEYE, âgée de 28 ans, commerçante, originaire de cette même colline, a été retrouvé dans un ruisseau se trouvant à quelques mètres du chef-lieu de cette commune. Selon des sources sur place, la victime a été tuée égorgée après avoir été ligotée chez Elysée NDIMUBANDI, OPJ de Kibago. Selon les mêmes sources, les chaussures et les téléphones de la victime ont été retrouvés dans une latrine au domicile de ce dernier après une fouille perquisition opérée par des policiers accompagnés par l'administrateur communal, Espérance INARUKUNDO. Le présumé assassin et son colocataire ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat provincial de la police de Makamba. En date du 23 mars 2021, Elysée NDIMUBANDI a été condamné à perpétuité par le TGI de Makamba pour avoir planifié et exécuté le meurtre d'Olive NDAYIZEYE. D'après le même jugement, la famille de la victime aura un dédommagement de 30 000 000 FBU.

22- En date du 21 mars 2021, au quartier Kavumu, zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Alice IRAKOZE a succombé à ses blessures après avoir été tabassée par des Imbonerakure de ce quartier. Selon des sources sur place, Alice IRAKOZE a été tabassée par un groupe d'Imbonerakure sur l'ordre du chef de ce quartier Adelaïde UWINEZA en date du 15 mars 2021 à la 1^{ère} avenue, n°5 du quartier Kavumu. Selon les mêmes sources, IRAKOZE rentrait chez elle visiblement dans un état d'ébriété. Arrivée à la maison, elle ne s'est pas entendue avec certains membres de sa famille. L'un de ces derniers s'est dépêché et a appelé le chef de quartier. Ce dernier est venu avec des Imbonerakure dirigés par leur responsable Dieudonné TWAGIRAYEZU alias Dibwedibwe avec d'autres à savoir : Jean Jacques HABIMANA, Hugues NDAYIKEJE, les prénommés Franco, Richard alias Macade et Gilbert. Ce chef de quartier a directement donné l'ordre en disant en Kirundi : « *Nimukubure* ».

Ce terme signifie chez les Imbonerakure de la zone Kamenge : « *Tabasser* ». Après cet ordre, les Imbonerakure se sont rués sur madame IRAKOZE et l'ont battu jusqu'à la mettre dans un état critique. Pour pouvoir se sauver IRAKOZE a pris des cailloux et les Imbonerakure ont fui. Arrivée dans sa maison, elle n'a cessé de crier pour demander au secours afin qu'elle soit conduite dans une institution sanitaire pour des soins de santé mais en vain. Après un moment, Jean Jacques NDAYIKEZE, Imbonerakure l'a trompé, lui disant qu'il veut la transporter à l'hôpital ; ce qu'elle a accepté. Mais au lieu d'être transportée à l'hôpital, elle a été conduite à la commune Kamenge. Là aussi, elle a été tabassée de plus belle avant d'être jetée dans le cachot. Après 3 jours, l'OPJ du nom de AYUBU a constaté que IRAKOZE commençait à vomir du sang et a directement appelé le chef de quartier Adélaïde UWINEZA. Elle l'a récupéré et l'a conduite à l'hôpital Roi Khaled se trouvant dans la zone Kamenge après avoir averti sa famille. Elle a rendu l'âme dans cet hôpital. Le chef de quartier Adélaïde UWINEZA et ses Imbonerakure ont été arrêtés et détenus au cachot du BSR en Mairie de Bujumbura. Mais les membres de sa famille n'ont jamais eu l'espoir que la justice soit rendue contre ses malfaiteurs parce que normalement, de tel cas sont jugés comme des cas de flagrance ; ce qui n'a pas été fait.

23- En date du 22 mars 2021, sur la colline Kinyinya, commune et province Kirundo, Apolline MUKANDORI âgée de 45 ans a été découverte sans vie à son domicile. Selon une source locale, des conflits fonciers seraient liés à ce meurtre.

24- En date du 22 mars 2021, sur la colline Nzove, commune Giteranyi, province Muyinga, sur la colline de Nzove, le corps sans vie d'Honorât HATUNGIMANA a été découvert dans un boisement situé sur cette même colline. Selon des sources locales, des signes d'étranglement étaient visibles sur le corps de la victime.

25- Dans la nuit du 23 mars 2021, Godeliève NIYONDIKO a été tuée sur la colline Ruganza, commune Matongo, province Kayanza. Selon des sources sur place, cette mère de trois enfants a été décapitée à l'aide d'une machette. Selon les mêmes sources, son époux a été appréhendé par la police pour des raisons d'enquête.

26- En date du 28 mars 2021 vers 17h45, au pied de la colline et zone de Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la vallée de Buziranyundo se trouvant sur la même colline. Il a été découvert en état de décomposition par des enfants qui gardaient des chèvres. D'après des sources locales, les enfants qui ont retrouvé ce cadavre ont été alertés par plusieurs mouches et une odeur nauséabonde qui se dégageait d'un four à briques cuites. Ils ont alors informé les autorités communales et policières qui ont après donné l'ordre d'inhumer le corps de la victime sans procédure d'identification, après la désinfection du lieu.

27- En date du 28 mars 2021, sur la colline et zone de Kiguhu, commune de Mpinga-Kayove, province Rutana, Gaspard HARIMENSHI, âgé de 62 ans a été tué par son fils Justin TUYIKORERE âgé de 24 ans. Selon des sources sur place, Justin TUYIKORERE a exigé à son père de lui donner un

lopin de terre afin qu'il le vende, mais ce dernier a refusé. C'est ainsi que, très fâché, le fils a administré des coups de houe usée à son père qui est mort sur le champ.

Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par la police et placé en garde à vue au cachot du commissariat communal de police de Mpinga-Kayove pour des raisons d'enquêtes.

28- En date du 31 mars 2021 vers 2h du matin, Lionel NIMUBONA âgé de 20 ans a été tué par un officier militaire du grade du Lieutenant-colonel, dans un bistrot appelé « Ku mucamo » situé dans le quartier Kinanira 2 de la zone Musage en commune Muha dans la Mairie de Bujumbura. La victime travaillait comme caissier dans ce bar. Selon des sources locales, ce militaire a commis ce forfait après avoir exigé qu'on lui sert une bière pendant des heures avancées. Selon les mêmes sources, les serveurs lui ont expliqué que le bar était déjà fermé. Il a insisté mais en vain. Pris de colère, l'officier est alors rentré et est retourné avec un fusil. Il a immédiatement tiré sur le caissier qui est mort sur le champ. L'auteur du crime a été arrêté par la police.

Bref et sans être exhaustif, au moins 35 personnes ont été tuées et 28 autres blessées au cours du mois de mars 2021.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	1	3	0	0	0	1	1	4
Bujumbura Mairie	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	4	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Bururi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Cankuzo	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Cibitoke	0	0	1	0	0	0	1	0	3	0	5	0
Gitega	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Karusi	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Kayanza	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	3	0
Kirundo	0	0	0	1	6	0	0	0	2	0	8	1
Makamba	0	0	0	0	1	1	0	3	0	0	1	4
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	2	3	0	3	3
Muyinga	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	3	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	7	0	0	1	0	1	7
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rutana	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2
Ruyigi	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Total	2	0	1	1	16	21	1	5	15	1	35	28

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de mars 2021, onze cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés dans tout le pays par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seuls cas de victimes de ces actes ignobles car, selon la population, les abus des Imbonerakure, des administratifs à la base et des agents du SNR n'ont cessé de se multiplier. En effet, nous enregistrons continuellement plusieurs cas de personnes qui, une fois arrêtées, sont conduites dans des cachots clandestins qui se trouvent un peu partout dans le pays ou au SNR. Dans ces endroits, les victimes subissent des sévices corporels pouvant même conduire à la mort ou à des handicaps irréversibles.

Ci-dessous les cas enregistrés :

1- En date du 27 février 2021, dans la localité de Giteye située au quartier de Karera I de la ville de Gitega, Espérance KWIZERA, Christine NDUWIMANA et Bélyse NDAYISHIMIYE ont infligé des traitements inhumains, cruels et dégradants à Josiane BUKENEYENEZA qu'elles accusaient d'adultère. Selon des sources sur place, ces 3 femmes ont d'abord ligoté la victime, l'ont gravement battue, l'ont déshabillée avant d'introduire du piment rouge (pili-pili) pilé et du sable dans son organe génital en guise de punition. Les mêmes sources révèlent que ces femmes accusaient Josiane BUKENEYENEZA âgée de 22 ans de coucher avec le mari de l'une de ces femmes. La victime a été conduite et admise, dans un état critique, à l'hôpital de Gitega pour des soins de santé intensifs. Les tortionnaires, quant à elles, ont été jugées au cours d'un procès de flagrante du 3 mars 2021 et condamnées chacune, à une peine de 15 ans de prison ferme et au paiement solidaire d'un montant de 15 000 000 de FBU en guise de dédommagement à la partie civile.

2- En date du 1^{er} mars 2021, vers 6 heures du matin, tout près de la rivière Jiji, colline Kiremba, commune et province Bururi, Jules BIMAZUBUTE, âgé de 23 ans, de la composante sociale Twa, originaire de la colline Burarana, commune et province Bururi a été tabassé quand il se rendait dans les travaux champêtres par un groupe des Imbonerakure dont un dénommé SHIRIMBERE de la colline Burarana. La victime a été accusée de ne pas appartenir au parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Jules BIMAZUBUTE avait des blessures sur son corps et parlait difficilement. Etant dans un état critique, il a été évacué, le même jour, vers l'hôpital Bururi au service de chirurgie où il a été admis. Ces Imbonerakure lui ont volé une somme d'argent dont le montant n'a pas été révélé. La victime n'a pas voulu porter plainte du fait de la peur de ces Imbonerakure. Selon des sources locales, ces Imbonerakure sèment la terreur sur cette colline et cela depuis longtemps.

3- En date du 15 mars 2021, à la 2^{ème} avenue du quartier Swahili, commune et province Ngozi, 7 filles, âgées de 14 ans à 16 ans, utilisées comme des travailleuses de sexe et dans le commerce ambulatoire, à majorité des élèves, ont été retrouvées par des policiers dans une maison de Diomède HATUNGIMANA, commerçant, où elles étaient logées. Selon des sources sur place, ces filles ont été conduites au cachot provincial de la PJ Ngozi pour des raisons d'enquête et ont

été libérées le lendemain. Selon les mêmes sources, Diomède HATUNGIMANA, chef de ménage, a pris le large avant l'arrivée de ces policiers.

4- En date du 18 mars 2021, Jean Paul NSAVYIMANA, Imbonerakure et chef de la sous-colline Buringa de la commune Gihanga, en province Bubanza, a brûlé Suavis NDUWIMANA âgée de 9 ans sur ses deux mains. Il accusait d'avoir volé une somme de 4 500 FBU à sa mère. Selon des sources sur place, Jean Paul NSAVYIMANA est cité dans beaucoup d'actes de disparitions forcées. En date du 19 mars 2021, il aurait été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Gihanga pour des raisons d'enquête.

5- En date du 19 mars 2021, sur la colline Rupfunda, commune et province Kirundo, au cachot du commissariat provincial de la police à Kirundo, Marc NDUWAMAHORO, directeur de l'ETP Murama, Imbonerakure, a été tabassé par OPP1 Ferdinand BASHINGWA, Commissaire provincial de la PJ Kirundo, accompagné par le responsable provincial des Imbonerakure, Abel AHISHAKIYE et André MINANI, responsable communal des Imbonerakure de Kirundo. Viateur HABIMANA, administrateur communal de Kirundo, les conduisait dans son véhicule Hilux plaque GB 062. Selon nos sources, avant d'être tabassée, la victime a été voilée le visage à l'aide d'une chemise et des déchets ont été introduits dans sa bouche. Marc était allé rendre visite à ses amis détenus, puis il a été accusé d'appartenir à un camp adverse de l'ex-honorable Jean Baptiste NZIGAMASABO alias Gihaha opposé à celui des partisans du Colonel Anastase. La victime a été dépêchée à l'hôpital de Kirundo avant d'être transférée à l'hôpital de référence de Karuzi en date du 20 mars vers 4 heures du matin.

6- En date du 21 mars 2021, Thierryve BITANGIMANA âgée de 17 ans, élève au lycée communal de Nyanza – Lac en commune Nyanza – Lac de la province Makamba a été tabassée par Agricole NDAYITWAYEKO, procureur de Bururi. Selon des sources sur place, la cause de ce traitement inhumain et cruel est que la jeune fille ait refusé de coucher avec ce procureur. Selon les mêmes sources, le procureur a trouvé la jeune fille assise sur une chaise dans le magasin de son père et a commencé à lui donner des coups de gifles. Il a ensuite pris la chaise pour la battre en visant surtout la tête jusqu'à perdre connaissance. La jeune fille a été conduite et admise au centre de santé « Bon Berger » de Nyanza-Lac pour des soins de santé. Les populations de l'entourage ont voulu se faire justice mais ledit procureur a couru à toutes vitesses et s'est enfermé dans sa parcelle. Les mêmes sources ont indiqué que ce procureur est un voisin des parents de la jeune fille agressée. Selon toujours des sources locales, la jeune fille a été transférée, le lendemain à Kira Hospital à Bujumbura pour une prise en charge médicale appropriée.

V. DES CAS DE VSBG

Les VSBG en général et le viol en particulier sont des actes criminels qui associent violence, agression et domination. Il provoque des souffrances physiques et mentales. Pour Amnesty International, il s'agit d'un acte de torture dont l'État est responsable s'il ne fait pas preuve de la diligence requise pour empêcher, punir ou réparer le crime. Or, au Burundi, la loi qui réprime le viol a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas visibles. Des enfants, des femmes continuent de subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime, selon les témoignages de la population. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude.

Ces quelques cas sont illustratifs :

1- En date du 1^{er} mars 2021, vers 13 heures, sur la colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, B., âgée de 8 ans, écolière en classe de 2^{ème} année à l'ECOFO Giko, a été violée, à son domicile, par le nommé VYAMUNGU, âgé de 18 ans, au moment où ses parents n'étaient pas à la maison. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza pour se faire soigner. L'auteur présumé a pris fuite.

2- En date du 3 mars 2021, sur la colline Mitakataka, zone, commune et province Bubanza, une fillette de la première année primaire a été violée par Joseph NDIKUMANA alias Wemba, enseignant vacataire à l'ECOFO Mitakataka. Selon des sources locales, le suspect a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Bubanza pour enquêtes.

3- En date du 3 mars 2021, vers 18 heures, sur la colline Mungwa, zone Gitaba, commune et province Rutana, F.N., âgée de 16 ans, a été prise par force et violée en cours de chemin par Claver NIYONGABO, âgé de 33 ans et père de deux enfants. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour bénéficier des soins de santé. Le violeur quant à lui, a été arrêté par la police et détenu au cachot du poste de police de Rutana.

4- En date du 8 mars 2021, sur la colline Taba, commune Mbuye, province Muramvya, G. G. I., âgée de 4 ans et 6 mois, a été violée par Cyriaque GATORANO sous un avocatier se trouvant chez lui. Selon des sources sur place, le violeur a donné à l'enfant un billet de 100 FBU. C.GATORANO a été arrêté et conduit au cachot de la brigade Mbuye en date du 9 mars 2021 avant d'être transféré à la prison de Muramvya, en date du 19 mars 2021.

5- En date 15 mars 2021, vers 10 heures, sur la sous-colline Mikurira, colline, zone, commune et province Rutana, B.N., âgée de 13 ans, a été violée par Vincent NITUNGA, berger, âgé de 51 ans, dans un champ de haricot. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital Rutana pour des soins médicaux. Vincent NITUNGA a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de Rutana.

VI. DE LA SITUATION DES REFUGIES BURUNDAIS AU KENYA.

La situation des réfugiés burundais au Kenya est sans lendemain. En effet, l'incertitude plane sur les camps des réfugiés de Dabaad et Kakuma au Kenya après l'annonce par le gouvernement kenyan de l'intention de fermeture de ces deux camps qui hébergent plus de 20000 Burundais. Un ultimatum a été donné au HCR d'exécuter l'ordre et cette agence des NU n'a que 14 jours pour l'élaboration d'un plan en vue de fermer les deux camps.

C'est le ministre de l'intérieur et de la sécurité du Kenya qui a annoncé la mesure. Il explique que cette décision a été prise en raison des menaces terroristes planifiées depuis les camps de réfugiés de Dadaab et de Kakuma. Le HCR a réagi en mettant en garde le gouvernement kenyan contre toute la catastrophe que représenterait l'expulsion des réfugiés des deux camps. Toutefois, le ministre kényan de l'intérieur, Fred Matiang'i ne fléchit pas. Il a précisé que cette décision est non négociable.

Signalons que les deux camps comptent respectivement 218873 et 196666 réfugiés. La plupart d'entre eux sont des Somaliens, Sud-Soudanais et des Congolais ainsi que des Burundais. Ces réfugiés burundais ont peur d'être délocalisés vers les pays voisins dont la Tanzanie qui a toujours manifesté l'intention de forcer les réfugiés burundais qui habitent sur le sol tanzanien à rentrer.

VII. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Le tableau ci – dessous donne la situation carcérale au 26 mars 2021.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	476	151	18	184	13							1	6	476,00%
Bururi	250	344	160	13	114	11							1	3	137,60%
Gitega	400	1548	480	40	963	55							12	5	387,00%
Mpimba	800	5026	2471	151	2310	34						1	22	4	628,25%
Muramvya	100	902	311	19	823	47							3	5	902,00%
Muyinga	300	522	115	10	408	21							1	1	187,33%
Ngozi (F)	250	156		67		73		8		20			15	14	63,20%
Ngozi (H)	400	1798	581		1219										442,30%
Rumonge	800	1074	210	71	761	28							3	4	128,25%
Rutana	350	575	161	6	321	27							2		164,29%
Ruyigi	300	986	316	15	501	66							5	4	328,57%
CMCL Ruyigi	72	46					28		54						111,11%
CMCL Rumonge	72	79					24		53						109,72%
TOTAUX	4194	13 532	4 956	410	7 604	375	52	8	107	20		1	65	46	322,65%
			4 956+410=5 366		7 604+375=7 979		52+8=60		107+20=127				65+46=111		

La population pénitentiaire est de 13532 détenus + 111 nourrissons = **13643**

Le total des prévenus est de 5366 adultes + 60 mineurs = **5426**

Le total des condamnés est de 7979 adultes + 127 mineurs = **8 106**

Au cours du mois de mars 2021, la situation carcérale n'a cessé de se détériorer d'avantage. La population carcérale a, depuis le mois de décembre 2021, dépassé le triple de la capacité d'accueil qui est 4 194. Déjà à la fin de décembre 2020, elle était de 12 857 personnes et à la fin de mars 2021, elle est de 13 532 personnes c'est-à-dire 675 personnes de surplus.

Nous nous attendons à une diminution du nombre de détenus suite à la mise en application du décret présidentiel n°100/041 du 05 mars 2021 portant mesure de grâce qui prévoyait la relaxation de 5 255 personnes détenues. La relaxation traîne malheureusement.

Le Ministre de la Justice, à ce sujet, tranquillise la population en disant que la liste des bénéficiaires est presque terminée : « *Nous y travaillons sans relâche pour qu'il n'y ait aucune erreur sur les dossiers* ».

VIII. CONCLUSION

Au cours du mois de mars 2021, au moins 35 personnes ont été tuées, 28 autres ont été blessés, 70 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 3 personnes ont été enlevées et portées disparues, 11 victimes de traitements inhumains, cruels et dégradants. Les milieux carcéraux du pays regorgent de prisonniers sans espace vital : 13 532 détenus dans des milieux carcéraux prévus pour 4 194 soit plus de 3 fois la capacité des maisons carcérales de tout le pays.

Le nombre de personnes tuées est dominé par les cas de personnes dont les corps ont été retrouvés ici et là et surtout dans des lieux loin de leurs domiciles. Ici, nous déplorons la rareté des enquêtes en pareilles circonstances.

Au vu de cette situation précaire des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour dans notre pays, l'APRODH lance une fois de plus un cri d'alarme aux autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains.

Nous avons toujours proposé que des enquêtes rapides et concluantes soient faites pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

L'APRODH rappelle que le fait d'enterrer hâtivement les corps sans vie de personnes découverts ici et là constitue pour les autorités administratives et policières un moyen de protéger les auteurs des crimes et anéantir toute velléité d'investigation judiciaire.

L'Etat doit stopper les arrestations et les détentions arbitraires qui sont la plupart des fois opérées par des organes sous sa dépendance. C'est en fait ces actes qui sont à l'origine du surpeuplement des établissements pénitentiaires.

Il doit réprimer les mauvais comportements de certains Imbonerakure qui font le beau et le mauvais temps dans ce pays, violent les droits humains au vu et au su de tout le monde, maltraitent des citoyens paisibles souvent avec l'appui et la complicité de certains policiers, sans être inquiétés. L'on dirait qu'ils sont au-dessus de la loi.

Ici, l'encadrement des Imbonerakure s'avère urgent pour le respect de leurs semblables, la consolidation de la paix et la cohabitation pacifique de toutes les couches de la population de notre pays.

L'APRODH déplore le regain de l'intolérance politique et l'acharnement des membres du CNDD-FDD contre les militants de partis politiques de l'opposition surtout le CNL. Les autorités politiques au pouvoir ont le devoir d'assainir le climat social entre les membres des partis politiques en vue de les mobiliser autour des projets communs de développement au lieu de les laisser se chicaner

Enfin, nous interpellons les hautes autorités de notre pays afin qu'ils joignent le discours à l'acte, pour redresser la situation et montrer sans tarder la différence d'avec le régime précédent, car demain sera trop tard.

FIN ***** FIN ***** FIN